



SEANCE ORDINAIRE N° 01/2026 du 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bernwiller, dûment convoqués le 23 février, se sont réunis.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BAUR Patrick, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

BAUR Patrick
CASALANGUIDA Nathalie
ERISMANN Laurent
GASCHY Benoît
GREDER Béatrice
HAUGER Fabrice

HELGEN Marie-José
LANOIX Franck
LICHTLEN Carmen
MOROCZ David
ROTH Jean-Luc
SCHNOBELEN Gervais

Absents excusés : BOLLE-REDDAT Valérie, BROLL Margot, MALCHAIR Philippe

Absents : HENRY Justine, SALINAS Aurore, THUET Fabrice, WIECZOREK Laetitia

Pouvoir: BOLLE-REDDAT Valérie donne pouvoir à CASALANGUIDA Nathalie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer **Mme CASALANGUIDA Nathalie** est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget Annexe Forêt
3. Affectation du résultat Budget Annexe Forêt
4. BP 2026 BUDGET ANNEXE FORET
5. Approbation du CFU 2025 Budget Annexe Réseau de Chaleur
6. Affectation du résultat Budget annexe Réseau de Chaleur
7. BP 2026 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR
8. Approbation du CFU 2025 Budget Général de la Commune
9. Affectation du résultat Budget Général de la commune
10. BP 2026 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE
11. Création chaufferie communal miscanthus – Attribution du marché
12. CDG68 : convention mise à disposition archiviste
13. Divers

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance du 16/12/2025.

2° APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE FORET 2025

L'assemblée, décide d'approuver à l'unanimité les résultats définitifs du CFU 2025 du Budget Annexe Forêt présenté par Monsieur BAUR Patrick après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.



	CFU 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	38 349,78
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	54 390,07
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	16 040,29
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024	33 991,47

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 349,78
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	88 381,54
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	50 031,76

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 623,64
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2025	7 623,64
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024	1 554,62
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2025	6 069,02

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	56 100,78
-----------------------------------	------------------

3° AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE FORET

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2025 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **50 031,76 €** et un excédent d'investissement de **6 069,02 €**, l'Assemblée, à l'unanimité, **décide** d'affecter le montant de **50 031,76 €** en section de fonctionnement au compte 002 et le montant de **6 069,02 €** en section d'investissement au compte 001 du Budget Primitif 2026.

4° BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE FORET

Le Budget Primitif 2026 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2026 FORET	
Dépenses de fonctionnement	102 500,00
Recettes de fonctionnement	102 500,00
Dépenses d'investissement	6 069,02
Recettes d'investissement	6 069,02

5° APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR 2025

L'assemblée, décide d'approuver à l'unanimité les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Réseau de chaleur présenté par Monsieur BAUR Patrick après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.



	CFU 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	197 128,75
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	191 424,09
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2025	-5 704,66
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024	86 248,30
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	87 974,47
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	89 264,14
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2025	1 289,67
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2024	21 399,77
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	197 128,75
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	277 672,39
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	80 543,64
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	87 974,47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	110 663,91
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2025	22 689,44
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	103 233,08

6° AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2025 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **80 543,64 €** et un excédent d'investissement de **22 689,44 €**, l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter au Budget Primitif 2026 :

- le montant de **80 543,64 €** au compte 002 de la section de fonctionnement ;
- le montant de **22 689,44 €** au compte 001 de la section d'investissement.

7° BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR

Le Budget Primitif 2026 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2026 RESEAU CHALEUR	
Dépenses de fonctionnement	263 000,00
Recettes de fonctionnement	263 000,00
Dépenses d'investissement	490 000,00
Recettes d'investissement	490 000,00

8° APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2025

L'assemblée, décide d'approuver à l'unanimité les résultats définitifs du CFU 2025 du Budget Général de la commune présenté par Monsieur BAUR Patrick après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.



	CFU 2025
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	747 138,85
RECETTES FONCTIONNEMENT	871 745,16
EXCEDENT 2025	124 606,31
EXCEDENT REPORTE	461 358,23
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	585 964,54
DEPENSES INVESTISSEMENT	801 353,97
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	1 026 079,03
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2025	224 725,06
EXCEDENT REPORTE	34 857,05
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	259 582,11
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	747 138,85
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 333 103,39
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	585 964,54
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	766 496,92
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 026 079,03
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	259 582,11
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	585 964,54
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	845 546,65

9° AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2025 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **585 964,54 €** et un excédent d'investissement de **259 582,11 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le montant de **585 964,54 €** en section de fonctionnement au compte 002 et le montant de **259 582,11 €** en section d'investissement au compte 001 du Budget Primitif 2026.

10° BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET GÉNÉRAL

Le Budget Primitif 2026 **EST VOTE** à l'unanimité, selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2026	
Dépenses de fonctionnement	1 317 500,00
Recettes de fonctionnement	1 317 500,00
Dépenses d'investissement	940 000,00
Recettes d'investissement	940 000,00

M. GASCHY Benoît quitte la séance à 20h45 avant le point 11.



11° CRÉATION CHAUFFERIE COMMUNALE MISCANTHUS – ATTRIBUTION MARCHÉ

L'assemblée prend connaissance de l'avancement du projet de création de la chaufferie communale miscanthus.

Vu le Code général des Collectivités locales ;

Vu le Code des Marchés publics ;

Vu la délibération du Maire du 20 mai 2022 autorisant le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les budgets sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du Maire du 24 mars 2025 approuvant le plan de financement du projet de Création de la chaufferie communale miscanthus ;

Vu la consultation de marché de travaux lancée le 29 décembre 2025 ;

Vu le rapport d'analyse dénommé ACT relatif au classement des offres, établi à partir des critères de jugement défini dans le règlement de consultation de chaque consultation.

Vu l'avis de la commission d'ouverture des plis en date du 10 février 2026 ;

Considérant que l'offre de l'entreprise NATURE ENERGIE FRANCE pour le lot n°01 a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le règlement de consultation ;

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité,

- **APPROUVE** le classement des offres suite à l'ACT comprenant l'entreprise retenue ainsi que le prix en HT,
- **ATTRIBUE** le lot n°01 de la MAPA Création d'une chaufferie communale miscanthus à l'entreprise NATURE ENERGIE FRANCE pour un montant de 210 334,74 € H.T.,
- **DIT** que les crédits sont prévus au B.P. 2026,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents en lien avec ces marchés,
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants dans une limite de 5% pour chaque marché,
- **AUTORISE** le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à l'obtention de subventions ainsi que la consultation, et la signature des prestations nécessaires pour les obtenir tels que des compléments d'étude au contrat de maîtrise d'œuvre et/ou des missions auprès de prestataires tiers.

12° CDG68 – CONVENTION ARCHIVISTE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la convention proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin relative à la mise à disposition d'un archiviste itinérant,

Considérant la nécessité pour la collectivité d'assurer le traitement, le classement et la conservation réglementaire de ses archives,

Considérant que le recours à un archiviste itinérant permet de répondre à ces obligations dans des conditions techniques et financières adaptées,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

1. **Approuve** la convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant jointe en annexe à la présente délibération.
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à son exécution.
3. **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026, chapitre 012, article 6218.



M. GASCHY Benoît quitte la séance à 21h00 avant le point 13.

13° DIVERS

Les DIA (Déclaration d'intention d'Aliéner) suivantes, dans le cadre de vente de biens, ont été déposées en mairie. La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption sur les biens suivants :

- 12, rue Louis Werner
- P031 S04 P161/25 rue des Bois
- 10, rue des Noisetiers

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a acquis des pièges à frelon asiatique par le biais de la CCSAL. Ces derniers sont financés à hauteur de 50% par la commune et 50% par la CCSAL.

Il y a lieu de nommer 2 référents sur la commune qui recevraient une formation.

Benoît GASCHY demande où en sont les demandes de subvention par rapport à la nouvelle chaudière.

Stéphanie PARMENTIER répond que les programmes de subvention ne sont pas encore établis pour le fonds verts, en espérant qu'ils le soient avant le premier coup de pioche prévu au courant du mois d'avril 2026

Fin de la séance : 21h10



Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la COMMUNE
NOUVELLE de BERNWILLER de la séance du 03/03/2026

Récapitulatif des délibérations de la séance du 03 mars 2026

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget Annexe Foret
3. Affectation du résultat Budget Annexe Foret
4. BP 2026 BUDGET ANNEXE FORET
5. Approbation du CFU 2025 Budget Annexe Réseau de Chaleur
6. Affectation du résultat Budget annexe Réseau de Chaleur
7. BP 2026 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR
8. Approbation du CFU 2025 Budget Général de la Commune
9. Affectation du résultat Budget Général de la commune
10. BP 2026 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE
11. Création chaufferie communal miscanthus – Attribution du marché
12. CDG68 : convention mise à disposition archiviste
13. Divers

Signature
Le secrétaire de séance

Signature
Le Maire